

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 septembre 2025 à 20h30

Convoqué le 15 septembre 2025, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 19 septembre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Claude BELIARD, Adeline CARLOT Michel CRETIN, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Christophe RUBRECHT, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN, Philippe VUILLEMIN.

Absents ayant voté par procuration : Jean-Michel ALEX à Jacky MOREL, Etienne BIZE à Christophe RUBRECHT.

Absent excusé : Bastien FRANSIOLY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Jean-Luc MARGUET, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 29 août 2025
2. Urbanisme
3. Voirie
4. Périscolaire
5. Salle La Canopée
6. Mur du cimetière
7. Complémentaire santé
8. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 29 août 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 août 2025 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 3

2. Urbanisme

Rapporteur : Jacky MOREL

► Déclarations préalables :

MOREL Jacky	Installation de panneaux photovoltaïques	3 rue des Combottes (accord)
BRULEY Arnaud	Installation de panneaux photovoltaïques	6 rue du Château (accord)

3. Voirie

Rapporteur : Jacky MOREL

► Aménagement de la rue des Marronniers – travaux supplémentaires

DÉLIBÉRATION N° 2025.43

Le maire informe le Conseil municipal des problèmes rencontrés pendant les travaux d'aménagement de la rue des Marronniers (Mauvais raccordements, raccordements inexistant, mise en place de regards supplémentaires, espace public à aménager non compris dans la demande de travaux).

Ces travaux supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Le devis de l'entreprise S2BTP, titulaire du marché, s'élève à 8 959,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise S2BTP pour un montant de 8 959,00 € HT et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► Aménagement rue des Combottes

Suite aux travaux de viabilisation du lotissement Combe d'Arnaud, le Conseil municipal décide d'implanter des bordures pour capter les eaux de pluie. Plusieurs devis seront demandés.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► Changement et dénomination de voies

DÉLIBÉRATION N° 2025.44

Le maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Afin d'éviter tous problèmes d'adressage, les mots « verger » et « combe » étant déjà utilisés, le maire propose :

- de modifier le nom de la voie « impasse Verger Grangier » en « impasse Grangier »
- de nommer la voie du lotissement Combe d'Arnaud, « impasse d'Arnaud »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte les dénominations des voies « impasse Grangier » et « impasse d'Arnaud »
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► Chemins ruraux

Les pouvoirs de police du maire l'obligent à faire perdurer la libre circulation sur les chemins ruraux.

Nous avons constaté que certains chemins ne sont plus accessibles aux piétons et sont inclus dans les parcelles de terres exploitées avec des barrières à chaque extrémité.

Ces situations ne permettent pas aux randonneurs de traverser en toute sécurité les zones concernées à cause du bétail qui y pâture.

Le Conseil municipal décide de restaurer l'accès sur les chemins ruraux, pour ce faire, le maire se charge de se renseigner sur la procédure à suivre.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4. Périscolaire

Rapporteur : Jacky MOREL

Le Conseil municipal souhaite que la mise en place de l'accueil du mercredi commence en janvier 2026 afin de permettre aux familles de s'organiser et répondre favorablement à l'offre que l'association Familles rurales transmettra aux parents.

5. Salle La Canopée

Rapporteurs : Jacky MOREL et Jean-Luc MARGUET

Le maire informe le Conseil municipal des démarches entreprises envers Mme AYMARD, architecte. Depuis la réception de chantier le 23 septembre 2024, de nombreux points relevés comme non conformes et non exécutés, n'ont pas été traités.

Parmi ces points, l'un deux nous empêche de percevoir le solde de la subvention de la région soit environ 70 000 €.

Devant cet état de fait, une mise en demeure a été adressée le 16 septembre 2025 à Mme AYMARD.

D'autre part, afin de matérialiser l'espace de stationnement, le Conseil municipal envisage la pose d'une barrière sur l'ensemble du parking.

6. Mur du cimetière

Rapporteur : Jacky MOREL

► **Marché de prestation de services de réinsertion sociale et professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Département du Doubs pour la restauration et la reconstruction du mur d'enceinte du cimetière - Autorisation d'attribution et signature du marché de travaux**

DÉLIBÉRATION N° 2025.45

Le maire rappelle les différentes phases menées dans le cadre de la consultation des entreprises :

- Appel d'offres lancé le 7 juin 2025
- Date limite de remise des offres : 27 juin 2025 à 12h
- Une seule offre reçue : API25
- Décision de la commission d'appel d'offres en date du 16 septembre 2025 : Retenir l'offre de API25

Considérant le PV de la commission d'appel d'offres,

Le maire propose d'attribuer le marché à API25 pour un montant de 259 844,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer le marché à API25 pour 259 844,20 € HT ;
- Autorise le maire à signer le marché de prestation de services ;
- Dit que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget principal 2025 ;
- Autorise le maire à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► **Restauration et reconstruction du mur d'enceinte du cimetière**

DÉLIBÉRATION N° 2025.46

Dans le cadre de la restauration et de la reconstruction du mur d'enceinte du cimetière, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le devis de la société Atelier Claus Jaumann d'un montant de 71 400 € HT pour la fourniture des couvertines
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7. Complémentaire santé

Rapporteur : Jacky MOREL

DÉLIBÉRATION N° 2025.47

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la participation communale à la complémentaire santé des agents, à partir du 1^{er} janvier 2026, de la façon suivante :

- Mutuelle : 30 € / agent / mois
- Prévoyance : 20 € / agent / mois

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8. Questions diverses

Rapporteur : Jacky MOREL

➤ ONF – bois façonné : les bois façonnés de la vente groupée issus des parcelles 14, 44, 45, B, E et F ont été attribués pour 65 € HT la tonne. Les frais de transport s'élèvent à 14,30 € la tonne majorés de 2 € d'assistance technique auxquels il faut ajouter 1% de frais de recouvrement.
Le prix net est de 48,05 € HT la tonne.

➤ Magazine Sésame : la CCPHD souhaite mettre en lumière notre commune dans le prochain numéro, en effet une nouvelle rubrique du magazine valorise une commune du territoire grâce à un dossier de 4 pages. Dans le même temps, une émission de la radio locale P'tit'Gibus sera délocalisée à Naisey-les-Granges.
Pascal SAPOLIN, Eric LIMACHER, Claude BELIARD et Maud QUINET sont en charge du dossier.

➤ Enduro motocycliste 2026 : Le Moto Club de Gonsans projette d'organiser un enduro le 23 août 2026 et sollicite l'autorisation de passage à plusieurs communes, dont Naisey-les-Granges, afin de pouvoir établir le tracé.

Le Conseil municipal autorise le Moto Club de Gonsans à passer sur son territoire.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

➤ La Fédération Française d'Équitation nous informe que Madame Lucie BRISOTTO a obtenu la médaille d'or dans la discipline « Equifeel » catégorie club 1 lors du championnat de France d'équitation 2025.
La commune félicite la nouvelle championne.

➤ Date à retenir :

24 octobre Réunion du Conseil municipal à 20h30

Le maire lève la séance à 23h10.

Le maire,
Jacky MOREL
(Original signé)

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc MARGUET
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 22 septembre 2025.